

PLAN DE PROTECTION – SWISS VAPEUR PARC

Conformément à la décision du Conseil fédéral du 24 février 2021, le SWISS VAPEUR PARC ouvre ses portes le 6 mars 2021. Nous nous réjouissons de pouvoir partager notre passion des trains avec nos fidèles visiteurs.

Néanmoins la santé des visiteurs et du personnel du Swiss Vapeur Parc reste sa priorité absolue. C'est dans ce contexte que le Swiss Vapeur Parc présente son plan de protection élaboré en accord avec le « Plan de protection sous COVID-19 : modèle pour les entreprises, présentation générale » du 30 avril 2020.

1. HYGIENE DES MAINS

Toutes les personnes du Swiss Vapeur Parc se lavent régulièrement les mains.

- Le Swiss Vapeur Parc met à disposition du matériel d'hygiène : des lavabos avec du savon et des serviettes propres (en papier jetable rechargé régulièrement) et du désinfectant. Le produit désinfectant est disponible à l'entrée et à la sortie du parc, dans les gares et dans les vestiaires.
- La boutique reste ouverte au public sur demande. Les surfaces sont régulièrement désinfectées.
- Les poignées des portes du Swiss Vapeur Parc sont désinfectées plusieurs fois par jour.

2. GARDER SES DISTANCES

Les collaborateurs et les autres personnes gardent entre eux une distance d'un mètre

- Zones de contact, de déplacement et d'attente : Le Swiss Vapeur peut garantir le maintien d'une distance de 1,5 mètres entre les groupes de visiteurs et le personnel de l'accueil.
- Le Swiss Vapeur prévoit d'éviter les attroupements aux endroits d'affluence par du personnel en nombre, notamment les accès en gare.
- Distance sociale dans les gares : Le Swiss Vapeur répartie les nombreux trains à disposition afin de limiter les affluences en gare.

3. NETTOYAGE

Nettoyer régulièrement et de manière adéquate les surfaces et les objets après leur utilisation

- Nettoyage - Le Swiss Vapeur pourvoit son personnel de nettoyage d'équipements tels que des gants, des masques d'hygiène et des produits adéquats. Un programme de nettoyage établi prévoit une augmentation de la fréquence de nettoyage. - Le personnel d'entretien assure un traitement régulier des surfaces fréquemment touchées : les trains, les poignées de portes, les rampes d'escalier, les machines de paiement.

4. PERSONNES VULNERABLES

Les personnes vulnérables continuent à respecter les mesures de protection de l'OFSP et restent chez elles autant que possible. La protection des collaborateurs vulnérables est réglementée en détail dans l'ordonnance 2 COVID-19.

- Le personnel à risque ne sera pas exposé. Des solutions sont proposées afin d'assurer les meilleures conditions de travail. Soit les personnes à risque travaillent uniquement pendant les

heures de fermeture du parc (notamment personnel technique), soit elles travaillent à domicile (télétravail)

5. PERSONNES ATTEINTES DE COVID-19 SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Renvoyer les personnes malades chez elles et leur demander de suivre les consignes d'isolement de l'OFSP.

- Les personnes malades seront renvoyées à la maison et priées de suivre l'(auto)isolement selon les consignes de l'OFSP.
- Personnes atteintes du COVID-19, même légèrement, sont priées de prendre contact avec leur médecin pour se faire tester.

6. SITUATIONS PROFESSIONNELLES PARTICULIERES

Prendre en compte les aspects spécifiques du travail et des situations professionnelles afin d'assurer la protection.

- En général, le port de gants chirurgicaux et de masque d'hygiène n'est pas obligatoire dans les locaux de travail. Dans des situations de rapprochement entre les collaborateurs, le Swiss Vapeur conseille le port de masque.
 - Le Swiss Vapeur informe régulièrement son personnel dans l'administration et à l'accueil de l'utilisation des équipements de protection (gants et masques) ainsi que du développement des recommandations du Conseil fédéral et de l'OFSP.
 - Le Swiss Vapeur informe régulièrement le personnel sur toutes les mesures prises afin que le personnel les applique et les fasse appliquer par le public. Le Swiss Vapeur rappelle les règles de protection de l'OFSP : se nettoyer les mains à l'eau et au savon ou au désinfectant en particulier à l'arrivée au travail, entre des interactions avec le public et après les pauses, tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude, jeter les mouchoirs usagés. Ceci en mettant en place des affiches mises à disposition par l'OFSP.
 - Le Swiss Vapeur informe le public à l'avance et sur place des mesures prises et des comportements attendus. Le public sera aussi informé de l'offre adaptée à la situation. Les collaborateurs du Swiss Vapeur restent à disposition pour des demandes particulières.
 - Le Swiss Vapeur exige de son personnel d'intervenir en cas de comportement à risque et en informera le public.
 - Le Swiss Vapeur assure une grande visibilité à la campagne de communication de l'OFSP.
- 8. GESTION Règle générale :** Appliquer les consignes au niveau de la gestion pour concrétiser et adapter efficacement les mesures de protection. Assurer une protection appropriée aux personnes vulnérables.

Info visiteurs

Le Swiss Vapeur Parc est ouvert. La santé de nos visiteurs et collaborateurs est notre priorité absolue. Les nombreuses balades extérieures garantissent une expérience sereine. Vous trouverez toutes les informations importantes pour votre visite sur cette page, continuellement mise à jour.

1. Avant la visite :

Votre santé :

Assurez-vous d'être en bonne santé avant d'envisager votre visite au Swiss Vapeur Parc.

Réservation conseillée pour entrer dans le parc :

- Entrée dans le parc garantie pour les personnes en possession du billet d'entrée
- Rabais jusqu'à 20% sur tous les billets achetés à l'avance.

2. Pendant la visite

Comportement Général :

Nous vous prions de rester à bonne distance des autres visiteurs et des membres du personnel et de vous laver ou désinfecter régulièrement les mains.

Balade en train :

- Accès en gare et dans les trains réglementés.
- Trains désinfectés
- Une famille ou un groupe de 5 personnes par voiture maximum

Les restaurants et boutique :

- Ouvert, port du masque dans les parties intérieures

Sortie du parc :

- Toute sortie est définitive sauf demande au préalable.

3. Avant la visite :

Votre santé :

En cas de détection de COVID-19, signalez-le au parc afin que l'on puisse prévenir les visiteurs du jour.